COLLÈGE DE CHAMBLY

FONDÉ EN 1836

PAR

MONSIEUR P. M. MIGNAULT,

Archiprêtre, Missionnaire apostolique, Vicaire général de plusieurs diocèses d'Amérique.

MONTRÉAL

EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-EDITEURS

6, 8 ET 10, RUE SAINT-VINCENT

1882.

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

COLLÈGE DE CHAMBLY

FONDÉ EN 1836

PAR

MONSIEUR P. M. MIGNAULT,

Archiprêtre, Missionnaire apostolique, Vicaire général
de plusieurs diocèses d'Amérique.

MONTRÉAL

EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

6, 8 et 10, rue Saint-Vincent.

1882.

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/collegedechambly00mign

ADMINISTRATEURS :

M. LE VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE,

M. LE CURÉ DE CHAMBLY,

M. L'ABBÉ F. A. DUGAS, prêtre-directeur,

M. LE MARGUILLIER EN EXERCICE DE COMPTABILITÉ,

LE PLUS ANCIEN PROFESSEUR ECCLÉSIASTIQUE.

VISITEUR DES CLASSES :

E. H. PARENT, Ecr., Surintendant des canaux de la Province.

PROFESSEUR-ADJOINT :

L. G. PAPINEAU, Ecr., Ingénieur civil.

PROFESSEURS :

M. A. CLÉROUX, premier maître, porteur de diplôme académique (première classe), de diplôme de l'*International Business College*, et de mentions honorables obtenues à l'exposition de 1880.

M. A. DROUIN, porteur de diplôme académique.

M. P. BOURGEAU, porteur de diplôme d'école modèle.

PROSPECTUS.

Ce collège a pour but de procurer aux jeunes gens, avec les bienfaits d'une éducation chrétienne, l'instruction qui leur est nécessaire pour s'ouvrir une carrière dans le commerce et principalement dans l'industrie.

Bientôt le commerce aura plus qu'il ne faut de maisons pour préparer les jeunes gens qui se destinent à cette carrière ; mais il n'en est pas ainsi de l'industrie, dont les différentes branches, cependant, se développent si rapidement : ceux qui veulent s'y livrer, et y chercher les moyens d'une existence honorable pour eux et utile au pays, ne savent où s'adresser pour en acquérir les connaissances élémentaires indispensables.

C'est que les écoles préparatoires de ce genre ne peuvent s'établir avec succès que dans les centres où l'industrie se développe et trouve des chances de succès pour l'avenir.

Chambly nous paraît destiné à être un de ces centres. Sans détailler ici les motifs de notre conviction, nous croyons pouvoir affirmer que cet endroit, si admirablement favorisé par la nature, sera bientôt le Lowell du Canada.

Dans cette prévision, à la suite d'événements qui se sont imposés à nous, nous avons songé à donner une nouvelle direction et nouvelle vie à l'ancien collège de Chambly.

Nous avons cru que nous pouvions, dans un temps assez court, en faire *une école préparatoire à l'industrie*, tout en conservant ce qui peut être utile au commerce.

C'est-à-dire qu'aux matières déjà enseignées dans cet établissement nous ajouterons une étude spéciale de la géométrie et de la mécanique, des éléments de la physique et de la chimie. Il n'y aura pas de cours de littérature, comme on doit s'y attendre, mais les élèves, préparés par une étude raisonnée de la grammaire, seront exercés à la rédaction des lettres d'affaires, des devis et des rapports, etc, etc.

L'enseignement, sans doute, sera principalement théorique : mais nous profiterons de toutes les occasions favorables pour y ajouter la pratique. Les diverses usines et manufactures établies à Chambly nous offriront, pour cela, avec la bienveillante permission de leurs propriétaires, un avantage précieux.

Le cours d'études comprendra :

L'instruction religieuse et l'histoire sainte ;

La langue française et la langue anglaise [prononciation, orthographe, grammaire, analyse et composition] ;

La géographie physique, politique et commerciale ;

Les histoires du Canada et des Etats-Unis, de France et d'Angleterre ;

L'arithmétique [principes et applications aux opérations commerciales et industrielles] ;

La tenue des livres ;

Les éléments de l'algèbre et de la physique ;

La géométrie et la trigonométrie ;

La chimie appliquée et la télégraphie ;

Le dessin linéaire ;

La musique vocale ;

Ces études se diviseront en deux cours : le cours préparatoire et le cours supérieur.

Le premier conduira les enfants à la bonne lecture du français et de l'anglais, aux quatre règles simples et à une écriture courante et aux éléments de la grammaire.

Le second comprendra quatre classes et durera quatre ans.

Pour y être admis il faudra lire couramment les deux langues, pouvoir écrire à la dictée et d'une manière intelligible et posséder les éléments de la grammaire et les quatre règles simples.

PROGRAMME DES ÉTUDES

Au collège de Chambly.

PREMIÈRE ANNÉE

1.—Instruction religieuse : Prières ; réponses et cérémonies de la messe : de la prière et des indulgences.
2.—Grammaire française : Les éléments avec l'analyse grammaticale des parties du discours.
3.—Grammaire anglaise étudiée d'abord dans le *Nouveau cours d'anglais*, jusqu'à la moitié de la 2e partie.
4.—Arithmétique : Les quatre règles fondamentales, la table des monnaies, des poids et des mesures, avec opérations peu complexes.
5.—Géographie et cartographie : La classe, l'école, la ville, le Bassin, le district, la province de Québec.
6.—Histoire sainte : Ancien testament, et vie de N. S. Jésus-Christ.
7.—Histoire du Canada : Quelques leçons, 20 environ, sur la domination française, et 10 sur la domination anglaise.
8.—Lecture française : prononciation.
9.—Lecture anglaise : Prononciation.
10.—Lecture latine.
11.—Ecriture.
12.—Dessin linéaire.
13.—Epellation et exercice d'ortographe.
14.—Exercices très simples de composition.

DEUXIÈME ANNÉE

1.—Instruction religieuse : Des actes humains et du péché ; Commandements de Dieu.

2.—Grammaire française : Eléments revus avec plus de détails jusqu'à Noël ; syntaxe abrégée mais complète.

Analyse grammaticale : Fonction des mots dans la phrase ; analyse et explication des principaux gallicismes.

3.—Grammaire anglaise : Repasser jusqu'à Noël les principales leçons du *cours*, en changeant les temps des verbes et terminer le *cours*. Eléments de la grammaire ; thèmes et versions.

4.—Arithmétique : Repasser ce qui a été vu l'année précédente. Fractions vulgaires et fractions décimales ; règle de l'unité ; tenue des livres.

5.—Géographie et cartographie : repasser ce qui a été vu. Principes généraux de géographie physique. Géographie physique et politique de la Puissance, puis de l'Amérique et de l'Europe.

6.—Histoire du Canada : Etudiée jusqu'à Pâques.

7.—Histoire des Etats-Unis : Etudiée dans le dernier terme.

8.—Lecture française : Prononciation et accent.

9.—Lecture anglaise : Prononciation et accent.

10.—Ecriture.

11.—Dessin linéaire.

12.—Epellation et exercices d'orthographe.

13.—Compositions simples et lettres d'affaires.

TROISIÈME ANNÉE

1.—Instruction religieuse : Commandements de l'Eglise et péchés capitaux, jusqu'à Pâques. Notion de l'Eglise.

2.—Grammaire française : Syntaxe revue avec plus de détails et terminée.

Analyse logique : Etudiée à partir de Noël alternativement avec la grammaire deux fois la semaine.

3.—Grammaire anglaise : Revue et continuée : thèmes et versions ; s'il est possible, traduction en anglais, à livre ouvert, de Télémaque ou du moins d'un des livres de lecture de Montpetit ; de même, traduction en français d'un des livres de Sadlier, *Excelsior*.

4.—Histoire de France.
5.—Histoire d'Angleterre.
6.—Arithmétique : Revue. Opérations de banque.
7.—Mesurage et toisé.
8.—Algèbre : Simples notions.
9.—Ecriture appliquée aux transactions commerciales.
10.—Composition.
11.—Exercices de déclamation en français et en anglais.

QUATRIÈME ANNÉE

1.—Instruction religieuse : Notions de l'Eglise revues ; du Souverain Pontife.
2.—Notions de *logique* et de *morale*.
3.—Eléments d'algèbre, revus jusqu'aux opérations du 2e degré. Notions des logarithmes.
4.—Eléments de géométrie et de trigonométrie avec application au mesurage, au cubage, et au nivellement.
5.—Notions de physique.
6.—Mécanique : } Ces deux branches seront l'objet
7.—Chimie appliquée : } principal de l'enseignement dans cette dernière année, on y consacre la plus grande partie du temps.

Composition appliquée aux devis, aux *comptes-rendus*, etc.

A. M. D. G.

LETTRE

DE

MGR JOSEPH LAROCQUE

AU RÉV. M. LESAGE, CURÉ DE CHAMBLY.

SAINT-HYACINTHE, 4 SEPTEMBRE 1882

Cher monsieur,

Je vous remercie de l'envoi de la brochure : " Collège de Chambly " et de votre lettre du 1er septembre.

Vous faites vivre pour toujours la mémoire de M. Mignault, en *identifiant* le collège qui renaît aujourd'hui avec celui que fonda ce vénérable curé en 1836 ; c'est une belle et reconnaissante idée, et je vous en remercie ?

Votre plan d'études me semble devoir prospérer et être bien adapté au besoin de notre époque ; s'il était possible qu'on encourageât les élèves à lire un bon journal d'agriculture, et à se préparer ainsi à faire des agriculteurs intelligents, le service qu'on leur rendrait serait inappréciable : car les industriels deviendront souvent propriétaires de terres, et ils seront heureux d'avoir été mis en mesure de les exploiter avantageusement.

Je fais des vœux bien sincères pour que vous surmontiez toute difficulté et que votre esprit d'initiative soit couronné de tout le succès qu'il mérite.

Votre bien dévoué,

† Jos., év. de Germanicopolis.

DISCOURS

PRONONCÉ APRÈS LA DISTRIBUTION DES PRIX

AU COLLÈGE DE CHAMBLY

PAR MESSIRE G. D. LESAGE, P^tre^ CURÉ, SUPÉRIEUR DU COLLÈGE

30 JUIN 1883.

Messieurs,

Nous sommes à l'époque de la moisson littéraire. Les écoles, les collèges convient, de toutes parts, le public pour le faire assister aux joutes scientifiques, aux inquiétantes épreuves des examens.

L'intérêt que vous témoignez à cette institution se rattache sans doute à la mémoire du patriarche vénéré de Chambly. Comment son souvenir ne serait-il pas vivace dans ces lieux dont il fut le pasteur demi-séculaire ?

Quand, par la volonté de mon évêque, je devins le continuateur des œuvres de ce prêtre distingué, je ne me fis pas illusion sur la grave responsabilité dont j'étais chargé ; je l'acceptai sans défaillance.

Dans les moments de complication et de difficulté, je fixe mes regards vers le flambeau indéfectible de l'Eglise. Je vois les sentiers indiqués par l'autorité, sentiers qui jamais ne longent les abîmes. A ces vives lumières, se dessinent distinctement les droits de l'Eglise, les attributions de la famille et de la société civile.

Ainsi, les conflits regrettables sont évités, et l'unité d'action s'établit entre les personnes chargées de l'œuvre importante de l'éducation.

*
* *

L'unité et la sûreté de la doctrine dans l'enseignement découlent de la chaire où siègent les pasteurs suprêmes, à qui Jésus-Christ a dit : " Allez, instruisez." Le clergé secondaire, ou le corps sacerdotal, par délégation de l'évêque, enseigne dans la paroisse, fraction de l'unité de l'Eglise.

Le plus humble curé dans la chaire de son église, comme dans la tribune de son école, sous la direction de son évêque, — qui lui-même s'attache inviolablement à l'enseignement du Pape,—parlera à sa paroisse avec autorité et sûreté. Voilà comment par le ministère hiérarchique, la vérité arrive sans altération aux recoins les plus reculés d'un diocèse, d'une paroisse : *In omnem terram exivit sonus eorum.* La sève de la doctrine s'épanche dans tous les rameaux de l'arbre de la science du bien, planté à Rome, au tombeau du Prince des apôtres ; et l'infaillibilité dont la plénitude réside dans le Souverain Pontife, se déverse dans tout le corps des pasteurs en communion avec le maître des docteurs.

L'instituteur qui, chaque dimanche, prend place au pied de la chaire sacrée, qui suit religieusement les directions du curé, et fait répéter dans son école les immuables articles du *Credo* dont l'intonation fut faite à l'autel par le prêtre ; l'instituteur qui apprend à l'enfant à tracer de ses faibles doigts le premier signe des plus hautes opérations, des calculs les plus élevés, le signe de l'unité,—unité de foi, d'espérance, de charité,—cet instituteur se voit accueilli et béni par l'Eglise ; car il se fait l'humble et dévoué auxiliaire du prêtre. Le prêtre lui accorde sa reconnaissance, suivant la proportion de docilité, de bon vouloir, d'empressement qu'il apporte à l'Eglise. Tel est l'unique moyen de se rattacher à l'autorité et à la succession apostolique.

A l'origine de l'Eglise, il fallait se hâter, les persécuteurs étaient impatients et altérés de sang.

Si les premiers fidèles n'avaient pas appris à soutenir des thèses habiles avec les subtilités de l'école, du moins, en peu de temps, ils savaient mourir pour la vérité. Quand les persécuteurs étaient las de tuer, les pasteurs profitaient de ce répit pour former de jeunes apologistes qui confondaient les sages du paganisme.

A peine l'Eglise eut-elle la liberté de sortir des catacombes, qu'elle prit un égal soin d'ériger des églises et des écoles, des cathédrales et des universités. C'est ainsi qu'on voit

surgir celles de Padoue, de Boulogne, de Paris, d'Oxford, de Cambridge et autres.

Quand les hordes barbares, envahissant l'Europe, saccageaient les musées et les bibliothèques, l'Eglise envoyait les moines recueillir les feuillets épars des précieux ouvrages grecs et latins, avec le même religieux empressement qu'elle avait déployé à recueillir les restes sanglants de ses martyrs. Puis rentrés dans leurs cellules, ces moines, que la fausse science moderne traite avec dédain, consumaient le jour à copier et à étudier, puis, quand le crépuscule les forçait d'interrompre leurs chères études, ils se réunissaient sous les voûtes, à demi éclairées, de leurs sanctuaires pour y chanter les hymnes de la nuit.

De tout temps, l'Eglise travailla avec un zèle infatigable à l'établissement des écoles libres pour le peuple. Car, dit le grand et savant pape Benoit XIV, l'ignorance est la source du mal, surtout dans la classe ouvrière.

Les parents ont un devoir et un droit d'instruire leurs enfants, mais avec la surveillance de l'Eglise, gardienne tutélaire du foyer domestique.

Quand les parents, inaptes, ou détournés par d'autres soucis, ne peuvent donner à ce ministère tout le temps et l'attention nécessaires, alors, au nom de Dieu, l'Eglise se présente avec empressement et se charge de révéler aux enfants les secrets de la terre et les mystères du ciel. Avec quel sollicitude et avec quel bonheur elle remplit cette noble et difficile fonction ! Au besoin, elle accepte, elle provoque même,—bien loin de les repousser,—les secours que l'Etat lui offre, s'il respecte sa liberté et les droits des parents.

Si quelquefois il est découragé par le spectacle d'une société où débordent les vices et les erreurs, le prêtre relève ses espérances en reportant sa pensée vers ces jeunes cœurs encore purs et candides. Fatigué au limon de l'humanité, il se délasse à façonner la cire blanche et vierge du jeune âge.

*
* *

Pourquoi, messieurs, ne pas jouir en paix de nos libertés quand personne ne songe à y porter atteinte ? Pourquoi

agiter ces questions importées de l'Europe, qui n'ont aucune raison d'être en Canada ?

Quelle idée doivent se former de nos lois et de nos institutions les étrangers qui nous entendent crier à l'athéisme et à la laïcisation dans l'enseignement ? Comme s'il existait parmi nous toute une organisation de crocheteurs de portes de couvents, d'expulseurs de sœurs et de frères.

Grâce à Dieu, nos communautés sont prospères et respectées au sein de nos religieuses populations. Quand la rareté des sujets ou d'autres motifs avouables font requérir les services d'instituteurs non congréganistes, l'enseignement ne cesse pas d'être religieux, dans l'école paroissiale, sous l'œil vigilant du pasteur.

Messieurs, dans l'enceinte sacrée, s'offre à nos regards l'autel du sacrifice ; le prêtre seul a le droit d'y monter ; c'est de ce lieu que s'élèvent les prières qui peuvent apaiser le ciel ; c'est de là que découlent les grâces pour le peuple chrétien. A l'autre extrémité du temple, l'orgue majestueux fait descendre sur l'assistance des flots d'harmonie, en même temps qu'il élève l'imagination et la pensée vers Dieu.

L'autel et l'orgue, tous deux sous la voûte sainte, sont le symbole de l'Eglise et de l'Etat. Tous deux s'harmonisent pour la gloire de Dieu et l'édification des fidèles. L'artiste qui fait jaillir les ondulations mélodieuses de l'instrument n'empiète point sur les fonctions du prêtre ; il ne couvre point la voix du célébrant ; il se conforme à la liturgie, il se tait, il chante suivant la direction du prêtre, l'Eglise dédaigne-t-elle les services du laïque qui apporte le concours de son art et de sa foi à la majesté du culte ? Les offices de l'Eglise cessent-ils d'être ecclésiastiques parce qu'un homme du monde touche l'instrument que l'Eglise a adopté ?

Qui jamais songerait à parler de vêpres laïques ?

La position éminente que le prêtre occupe dans notre système scolaire empêche nos écoles d'être laïques ; et nos seigneurs les évêques, tous membres du Conseil de l'instruction

publique, sauront bien veiller au maintien des droits de l'Eglise en cette matière importante.

*
* *

Ce discours doit vous faire assez comprendre quel dévouement filial nous anime envers notre évêque bien-aimé. Sous le glorieux épiscopat précédent, l'on se demandait : Qui pourra soutenir tant d'œuvres diocésaines, créées par le zèle et la charité de Mgr Bourget ? Eh bien ! aucune de ces œuvres ne languit, tant est pressante l'activité de notre saint évêque ; dans la restauration difficile que nous avons entreprise, ses encouragements ne nous firent jamais défaut.

Ma voix est impuissante pour remercier M. Dugas, vicaire de cette paroisse et directeur du collège ; sa prudence, son habileté se manifestent également dans les labeurs du vicariat comme dans la direction de cette maison.

L'honorable surintendant, M. G. Ouimet voudra bien accepter l'hommage de notre profonde reconnaissance pour le constant appui qu'il nous a donné ; il suit fidèlement les religieuses et patriotiques traditions inaugurées dans son département par le vénéré Dr Meilleur qui, avant de devenir le premier surintendant de l'instruction publique, s'associa à son curé, le vénérable et à jamais regretté François Labelle, pour fonder le magnifique collège de l'Assomption.

Merci à vous, distingués paroissiens de Chambly, qui nous aidez à soutenir l'œuvre commune.

Merci à vous, MM. les professeurs.

Votre zèle et votre dévouement, que nous n'avons cessé d'admirer, sont dignement couronnés sur les succès que le public constate aujourd'hui.

L'administration prend l'engagement de mériter de plus en plus les profondes sympathies qu'on lui témoigne.

Permis d'imprimer :

† EDOUARD CHS, Ev. de Montréal.

Montréal, 6 *Novembre* 1883.